

**Conseil économique et social**

Distr. générale
16 novembre 2015
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité de l'énergie durable

Groupe d'experts de l'énergie renouvelable**Deuxième session**

Genève, 12 et 13 octobre 2015

**Rapport du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable
sur sa deuxième session****I. Introduction**

1. La deuxième session du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable s'est tenue les 12 et 13 octobre 2015¹.

II. Participation

2. La réunion a rassemblé 53 experts des États membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE) ci-après : Albanie, Allemagne, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Fédération de Russie, Pologne, Roumanie, Serbie et Tadjikistan.

3. Y ont également participé des représentants des organisations suivantes : Agence internationale de l'énergie (AIE), Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), Banque mondiale, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation mondiale du commerce (OMC), Organisation météorologique mondiale (OMM) et Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

4. Des représentants d'organisations non gouvernementales, du secteur privé et du monde universitaire ainsi que des experts indépendants ont eux aussi participé à la réunion.

III. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

Document : ECE/ENERGY/GE.7/2015/1.

¹ Les documents officiels de la session peuvent être consultés à l'adresse <http://documents.un.org/>. Les documents de séance et les exposés présentés lors de la réunion peuvent être consultés sur la section du site Web de la CEE consacrée à l'énergie renouvelable : <http://www.unece.org/energy/se/gere.html>.



5. L'ordre du jour provisoire figurant dans le document ECE/ENERGY/GE.7/2015/1 a été adopté sans modification.

IV. Élection du Bureau (point 2 de l'ordre du jour)

6. Le Groupe d'experts a élu M. Miloš Banjac (Serbie)² au poste de Vice-Président.
7. Le Groupe d'experts a dit combien il appréciait les services rendus par M. Marcin Scigan (Pologne), qui s'était démis de ses fonctions de Vice-Président du Bureau pour se consacrer à de nouvelles tâches professionnelles.
8. Le Bureau du Groupe d'experts est composé des membres suivants : M. Ulrich Benterbusch (Allemagne), Président, et M. Nazir Ramazanov (Azerbaïdjan), M. Andrei Miniankou (Biélorus), M^{me} Maria Raytcheva (Bulgarie), M. Zeljko Juric (Croatie), M. Miloš Banjac (Serbie), M. Paolo Frankl (Agence internationale de l'énergie), M. Jeffrey Skeer (Agence internationale pour les énergies renouvelables) et M^{me} Christine Lins [Réseau d'action pour les énergies renouvelables pour le XXI^e siècle (REN21)], Vice-Présidents.

V. Rapport sur la mise en œuvre du plan de travail pour 2014-2015 (point 3 de l'ordre du jour)

Document : ECE/ENERGY/GE.7/2014/2 – Annexe I, Rapport du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable sur sa première session.

9. Le Président et le secrétariat ont rendu compte au Groupe d'experts de l'état d'avancement du plan de travail pour 2014-2015 en distinguant les activités qui avaient été menées à bien, les activités en cours et celles qui se poursuivraient durant le prochain exercice biennal, comme indiqué dans le plan de travail recommandé pour 2016-2017 du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable.
10. Le Groupe d'experts a noté qu'il avait exécuté les activités concrètes prévues dans son mandat et dans son plan de travail pour 2014-2015 et qu'il rendrait compte des résultats obtenus et des grandes étapes franchies à la vingt-quatrième session du Comité de l'énergie durable, qui se tiendrait du 18 au 20 novembre 2015.

VI. Progrès réalisés dans le développement des énergies renouvelables : messages clefs et prochaines étapes à partir du rapport de situation en cours dans la région de la Commission économique pour l'Europe (point 4 de l'ordre du jour)

Document : ECE/ENERGY/2015/9 – Rapport de situation sur les énergies renouvelables pour la région de la Commission économique pour l'Europe – Principaux messages et progrès réalisés.

11. Un exposé sur les conclusions essentielles et les messages contenus dans le rapport de situation de la CEE sur les énergies renouvelables (le rapport de situation), en cours d'élaboration, a ouvert la voie à un débat sur les progrès réalisés concernant le recours aux énergies renouvelables dans la région. Le Groupe d'experts a examiné

² Candidature reçue le 13 juillet 2015.

les domaines dans lesquels les interventions avaient un impact important, ainsi que les enjeux essentiels pour le développement des énergies renouvelables.

12. D'après la base de données du Cadre de suivi mondial, tous les États membres de la CEE avaient totalement accès à l'électricité. Compte tenu des réponses au questionnaire adressé aux principales parties prenantes dans 17 pays de la CEE sélectionnés, le rapport de situation appelait l'attention sur le fait que certaines zones habitées et communautés rurales isolées étaient, selon les informations disponibles, privées d'électricité.

13. Le Groupe d'experts a fait observer que, dans la région de la CEE, il était surtout question de la qualité de l'accès à l'énergie, qu'il s'agisse de sa fiabilité, de son caractère abordable ou de sa viabilité.

14. Le Groupe d'experts a remercié ses partenaires, notamment le Réseau d'action pour les énergies renouvelables pour le XXI^e siècle (REN21) et l'Agence internationale de l'énergie (AIE) pour leur participation à ses travaux et à ceux de son Bureau, et en particulier pour les progrès accomplis dans l'élaboration du rapport de situation. Il a encouragé les principaux partenaires à poursuivre sur cette voie.

15. Le Groupe d'experts a demandé au secrétariat de réfléchir avec les États membres et les donateurs potentiels aux moyens permettant de suivre les progrès réalisés dans le domaine de l'énergie renouvelable pour l'ensemble de la région de la CEE en collaboration avec l'AIE, le réseau REN21, l'IRENA, la Banque mondiale et d'autres partenaires, y compris au titre du Fonds général d'affectation spéciale multi-institutionnel de l'Initiative Énergie durable pour tous, et d'établir un rapport sur les principaux problèmes, possibilités et perspectives pour la région dans le cadre de son plan de travail pour 2016-2017, en fonction des ressources disponibles. Les États membres ont été invités à contribuer à la promotion du rapport de situation de la CEE sur les énergies renouvelables en accueillant des manifestations spéciales en 2016.

VII. Le rôle de la Commission économique pour l'Europe dans la réalisation de l'objectif de développement durable relatif à l'énergie et sa contribution à l'action mondiale pour l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, notamment la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (point 5 de l'ordre du jour)

16. Le Groupe d'experts a examiné comment contribuer à la réalisation de l'objectif de développement durable relatif à l'énergie et des objectifs convenus ou en passe de l'être dans le cadre d'autres processus mondiaux, notamment le Programme de développement durable pour l'après-2015 et la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

17. À l'aide d'exemples concrets, les experts ont donné un aperçu d'ensemble du travail accompli dans les États membres. Le Groupe d'experts a salué la contribution des différentes organisations et autres partenaires, notamment l'Organisation internationale des énergies durables (ISEO), à ses travaux.

18. L'énergie renouvelable entre progressivement dans le bouquet énergétique mondial même si beaucoup reste à faire pour accroître sa part dans le futur système énergétique. De nouveaux objectifs et de nouvelles cibles sont fixés à l'échelle

mondiale, et les pays les reprennent à leur compte, s'engageant à œuvrer pour qu'ils se concrétisent.

19. Le Groupe d'experts a recommandé que le Comité de l'énergie durable joue un rôle moteur dans le soutien apporté aux États membres pour atteindre l'objectif mondial relatif à l'énergie et contribuer aux efforts déployés à l'échelle de la planète en matière d'atténuation des changements climatiques par le recours aux sources d'énergie renouvelables.

20. Le Groupe d'experts a demandé au secrétariat de promouvoir son rôle ainsi que celui de la CEE dans le développement de l'énergie renouvelable lors d'une première réunion d'information qui servirait à présenter le rapport de situation à l'occasion de la session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques qui se tiendrait à Paris en décembre 2015.

VIII. Forum international sur l'énergie au service du développement durable (point 6 de l'ordre du jour)

21. Le sixième Forum international sur l'énergie au service du développement durable, qui s'est déroulé du 29 septembre au 2 octobre 2015 à Erevan (Arménie), avait pour objet d'examiner les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de l'énergie durable pour tous et de concrétiser la Déclaration commune des secrétariats exécutifs des commissions régionales de l'ONU lors du cinquième Forum international sur l'énergie au service du développement durable (dite « Déclaration d'Hammamet »)³.

22. Le Groupe d'experts a pris note du document final du sixième Forum international sur l'énergie au service du développement durable et des mesures prévues concernant l'énergie renouvelable.

IX. Questions transversales et coordination des travaux sur l'énergie renouvelable (point 7 de l'ordre du jour)

23. Il a été procédé à un tour d'horizon des liens avec d'autres domaines d'activité de la CEE, tels que l'application aux sources d'énergie renouvelables de la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les ressources minérales 2009 (CCNU-2009), l'interdépendance et la complémentarité de l'énergie renouvelable et du gaz, et la production moins polluante d'électricité à partir de combustibles fossiles.

24. Le Groupe d'experts a examiné les sources d'énergie renouvelables sous l'angle de questions transversales comme les interactions entre l'eau et l'énergie, les aspects de la foresterie liés à l'énergie, le logement durable, et en particulier les travaux normatifs à valeur ajoutée sur l'efficacité énergétique, qui permettraient éventuellement d'envisager à terme l'élaboration de normes de la CEE applicables aux énergies renouvelables.

25. Le Groupe d'experts a reconnu l'importance des questions transversales et a décidé d'envisager la place de l'énergie renouvelable dans la future panoplie énergétique dans le cadre d'une approche systémique.

26. Le Groupe d'experts a invité le secrétariat à continuer de collaborer étroitement avec d'autres organes du Comité de l'énergie durable, en particulier le Groupe

³ À consulter à l'adresse suivante : http://www.unece.org/fileadmin/DAM/press/pr2014/Energy_Joint_Statement_Fifth_International_Forum.pdf.

d'experts de l'efficacité énergétique, le Groupe d'experts du gaz, le Groupe d'experts de la production moins polluante d'électricité à partir de combustibles fossiles et le Groupe d'experts de la classification des ressources en ce qui concerne l'application de la CCNU-2009 aux sources d'énergie renouvelables, ainsi qu'avec d'autres comités sectoriels de la Commission et avec d'autres acteurs essentiels dans le cadre du plan de travail recommandé pour 2016-2017, notamment sur la possibilité d'élaborer des normes d'énergie renouvelable en matière de logement.

27. Le Groupe d'experts a décidé de continuer à participer à l'équipe spéciale du gaz et des énergies renouvelables du Groupe d'experts du gaz pour les travaux sur l'utilisation du gaz naturel à l'appui du développement de l'énergie renouvelable.

X. Renouvellement du mandat et projet de plan de travail du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable pour 2016-2017 (point 8 de l'ordre du jour)

Document : ECE/ENERGY/GE.7/2015/3 – Projet de plan de travail du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable pour 2016-2017.

28. Le Groupe d'experts a recommandé au Comité de l'énergie durable de prolonger son mandat jusqu'au 31 décembre 2017, pour approbation ultérieure par le Comité exécutif de la CEE.

29. Il a recommandé que le plan de travail pour 2016-2017 soit soumis au Comité de l'énergie durable pour être d'abord approuvé par celui-ci, avant d'être finalement approuvé par le Comité exécutif.

XI. Principaux messages adressés au Comité de l'énergie durable (point 9 de l'ordre du jour)

30. Le Groupe d'experts a fait part de conclusions et recommandations concrètes pour examen par le Comité de l'énergie durable à sa vingt-quatrième session, les 18 et 19 novembre 2015. Lors de la session annuelle du Comité, le Président du Groupe d'experts ferait le point sur l'état des énergies renouvelables dans la région de la CEE et sur le rôle incombant à la CEE, après renouvellement du mandat du Groupe et adoption du plan de travail pour 2016-2017, dans le recours accru aux énergies renouvelables parmi les États membres.

31. Le Groupe d'experts a recommandé au Comité de l'énergie durable d'étudier les possibilités de financement de projets extrabudgétaires dans les États membres de la CEE afin de renforcer la mise en œuvre de son plan de travail pour 2016-2017, notamment le suivi des progrès accomplis dans le domaine des énergies renouvelables dans la région.

32. Le Groupe d'experts a recommandé au Comité de l'énergie durable que ses sessions annuelles soient étayées en tant que de besoin par des documents de conférence et des rapports relatifs à la mise en œuvre du plan de travail pour 2016-2017. Il a également jugé souhaitable que le secrétariat soit invité à continuer d'appuyer ses travaux, notamment en organisant les activités prévues dans le plan de travail et en préparant la documentation officielle nécessaire à l'élaboration, à l'approbation, à l'exécution et à la présentation desdites activités, y compris la traduction des documents officiels dans les trois langues officielles de la CEE (anglais, français et russe) pour assurer le service des réunions du Groupe d'experts.

XII. Questions diverses (point 10 de l'ordre du jour)

33. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point.

XIII. Rapport de la réunion (point 11 de l'ordre du jour)

34. Le Bureau et le secrétariat ont établi le rapport de la session, y compris les conclusions et recommandations, pour examen et approbation par les participants.

35. Le rapport de la réunion a été adopté, y compris les conclusions et recommandations, sous réserve des modifications rédactionnelles et de mise en page nécessaires.

XIV. Dates de la prochaine session (point 12 de l'ordre du jour)

36. Le Groupe d'experts a recommandé que les thèmes de la partie de sa troisième session consacrée aux questions de fond soient définis par le Bureau.

37. Il a accueilli favorablement la proposition du Gouvernement azerbaïdjanais visant à organiser une conférence internationale sur les énergies renouvelables en 2016 à Bakou (Azerbaïdjan).

38. La troisième session du Groupe d'experts devrait en principe se tenir les 20 et 21 octobre 2016, à Bakou ou à Genève. Le Groupe d'experts a proposé que ses réunions puissent avoir lieu en dehors de Genève.

Annexe I

Plan de travail du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable pour 2016-2017

I. Introduction

1. Dans l'annexe II du document intitulé « Décision relative au Comité de l'énergie durable » (ECE/EX/7), le Comité exécutif crée le Groupe d'experts de l'énergie renouvelable, en lui donnant pour mandat de mener des activités concrètes axées sur des résultats qui, dans le respect de l'initiative Énergie durable pour tous (SE4ALL) du Secrétaire général, favorisent considérablement le développement de l'énergie renouvelable dans la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et aident à atteindre l'objectif de l'accès à l'énergie pour tous dans la région. Un plan de travail pour 2014-2015 a été approuvé à la première session du Groupe d'experts, le 19 novembre 2014.

2. Conformément à son mandat, le Groupe d'experts aura pour tâches principales : a) le dialogue sur les réglementations et les politiques; et b) l'échange de bonnes pratiques sur les diverses sources d'énergie renouvelable, y compris la biomasse, en vue d'augmenter la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial.

3. À sa première session, les 18 et 19 novembre 2014, le Groupe d'experts de l'énergie renouvelable a décidé de son plan de travail pour 2014-2015 et a demandé au secrétariat d'élaborer, en collaboration avec son Bureau, un projet de plan de travail du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable pour 2016-2017, pour sa prochaine session et la vingt-quatrième session du Comité de l'énergie durable qui devait suivre du 18 au 20 novembre 2015. Cette décision a été entérinée par le Comité de l'énergie durable à sa vingt-troisième session tenue du 19 au 21 novembre 2014, puis approuvée par le Comité exécutif de la CEE à sa soixante-quinzième réunion, le 10 février 2015. Le présent projet de plan de travail tient compte de ces décisions.

4. Le Groupe d'experts orientera ses activités vers la réalisation de l'objectif mondial relatif à l'énergie et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

II. Généralités

5. Le Groupe d'experts a demandé que ses travaux soient centrés sur les domaines et activités ci-après du plan de travail pour 2014-2015 :

a) État de développement. Un rapport sur l'état de développement des sources d'énergie renouvelables existantes, qui a mis à jour d'importantes lacunes en matière de données pour la CEE, a été présenté à la première session du Groupe d'experts. Pour y donner suite, un rapport de situation sur l'énergie renouvelable dans la région de la CEE en 2015 a été élaboré en partenariat avec le Réseau d'action pour les énergies renouvelables pour le XXI^e siècle (REN21) et l'Agence internationale de l'énergie (AIE) en vue de combler ces lacunes et d'établir ainsi un état des lieux plus précis pour l'énergie renouvelable dans la région. Il semble nécessaire de continuer à apporter des améliorations dans ce domaine et à suivre le développement des énergies renouvelables;

b) Accès à l'énergie. Le rapport de situation sur les énergies renouvelables dans la région de la CEE en 2015 a tenté de remédier au déficit d'informations sur les communautés privées d'accès à l'énergie, comme cela avait été souligné dans le rapport initial présenté à la première session du Groupe d'experts, et de faciliter un

dialogue multipartite sur les moyens de fournir à ces communautés de l'électricité et du chauffage à partir de sources d'énergie renouvelables. Vu que les problèmes liés à l'approvisionnement en électricité et en chauffage à partir de sources d'énergie renouvelables pour les communautés qui n'ont pas accès à l'énergie revêtent une importance limitée dans la région de la CEE par rapport aux autres régions du monde, les travaux ultérieurs peuvent être axés sur les moyens d'améliorer la qualité de l'accès à l'énergie dans le cadre de l'intégration de l'énergie renouvelable dans les futurs systèmes énergétiques durables;

c) Échange de savoir-faire et de bonnes pratiques. Le Groupe d'experts a reconnu que l'échange d'informations entre experts des États membres sur les bonnes pratiques et les enseignements à retenir était une mesure utile dans la perspective d'un accroissement sensible de la production d'énergie à partir de sources renouvelables, aux fins du développement durable et de l'atténuation des changements climatiques. Le Groupe d'experts doit étayer le projet de liste de techniques et de politiques efficaces et économiques qui a été élaboré pour promouvoir un tel objectif, de façon à fournir un cadre concret se prêtant à l'échange d'informations pertinentes. Il est prévu d'organiser un atelier de suivi en Azerbaïdjan pour promouvoir le partage d'informations et le renforcement des capacités. Les travaux menés dans ce domaine ont montré qu'il fallait renforcer l'échange d'informations sur les meilleures pratiques relatives aux politiques et les enseignements à retenir, tout en s'attachant à identifier les principaux obstacles et les solutions envisageables pour le développement technologique, ainsi que les politiques d'accompagnement nécessaires.

III. Activités concrètes

6. En s'appuyant sur les activités du plan de travail pour 2014-2015 et sur les recommandations du Groupe d'experts, le Bureau du Comité de l'énergie durable et le Bureau du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable proposent de mener les activités suivantes.

A. Suivre de près les progrès réalisés en matière de développement des sources d'énergie renouvelables dans la région de la Commission économique pour l'Europe

Descriptif : Le Groupe d'experts continuera à suivre les progrès réalisés dans le développement des énergies renouvelables par rapport au niveau de référence établi en 2015. Ce travail se poursuivra en collaboration avec l'AIE, l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), REN21, le Groupe de la Banque mondiale et d'autres parties prenantes essentielles, déjà partenaires du processus. Il contribuera à une meilleure compréhension des énergies renouvelables à l'échelle mondiale et viendra s'ajouter aux systèmes de surveillance mondiaux mis en place par les principaux partenaires.

Travail à faire :

a) Faire le point sur l'état de développement des énergies renouvelables et suivre les progrès réalisés par rapport à la référence de 2015, en s'appuyant éventuellement sur des conclusions clefs et en étudiant de plus près un certain nombre de domaines cibles liés aux progrès réalisés, ainsi qu'en collaborant avec d'autres partenaires et en contribuant aux cadres mondiaux de surveillance existants;

b) Identifier les principaux obstacles, les options et les meilleures pratiques possibles en matière de fourniture d'électricité et de chauffage à partir de sources d'énergie renouvelables, en tenant notamment compte du cadre réglementaire et des

conditions d'investissement dans les pays de la CEE. Ces travaux s'appuieront sur les conclusions du rapport de situation de 2015 concernant les moyens d'améliorer l'accès à l'énergie;

c) Favoriser les activités de coopération avec les États membres en vue de promouvoir et d'utiliser le rapport de référence (ateliers, séminaires, tables rondes, etc.) portant sur les principaux besoins et obstacles en matière de développement des énergies renouvelables et sur l'accès à l'énergie, avec pour objectif de renforcer le dialogue multipartite;

d) Déterminer des moyens d'appuyer la mise en œuvre des plans nationaux et de renforcer les mécanismes et les instruments nationaux qui contribuent de façon significative à développer l'utilisation de l'énergie renouvelable dans la région.

Résultats attendus : Rapport à soumettre au Groupe d'experts pour examen à ses réunions annuelles.

Calendrier : 2016-2017

B. Procéder au sein de la région de la Commission économique pour l'Europe à l'échange de savoir-faire et de bonnes pratiques sur les moyens de favoriser largement le développement des énergies renouvelables

Descriptif : Le Groupe d'experts encouragera l'échange de savoir-faire et de bonnes pratiques entre les États membres, les organisations internationales compétentes et d'autres parties prenantes concernant les moyens d'accroître sensiblement la production d'énergie à partir des sources renouvelables, aux fins du développement durable et de l'atténuation des changements climatiques. Ces activités seront menées en collaboration avec d'autres organisations, dont l'IRENA, l'AIE, REN21 et le Groupe de la Banque mondiale, les autres commissions régionales de l'ONU et d'autres organisations intéressées. Les travaux éventuels sur l'élaboration de normes seront étudiés avec les partenaires clefs, en particulier les membres du Bureau actuel et les organismes menant des activités normatives comme l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et la Commission électrotechnique internationale (CEI).

Travail à faire :

a) Identifier les principales priorités opérationnelles des États membres et prévoir des plateformes se prêtant à une action collective;

b) Fournir une structure concrète permettant d'étendre les politiques et les mesures déjà élaborées dans des pays de la région;

c) Identifier les obstacles au développement technologique de l'énergie renouvelable dans la région de la CEE ainsi que les solutions envisageables en la matière;

d) Organiser des activités de partage d'informations (ateliers, séminaires, tables rondes, etc.) pour l'échange d'expériences sur les meilleures pratiques et les politiques;

e) Identifier les lacunes actuelles dans les politiques, la législation, les normes et les réglementations et coopérer avec d'autres organisations concernées en vue de les combler.

Résultats attendus : Rapport à soumettre à l'examen du Groupe d'experts.

Calendrier : 2016-2017

C. Intégration des énergies renouvelables dans les futurs systèmes énergétiques durables de la région

7. Le Groupe d'experts continuera de s'employer à contribuer à l'élargissement de la part des énergies renouvelables par de nouvelles initiatives d'intégration visant notamment à avoir une idée plus claire des caractéristiques des sources d'énergie renouvelables et de leur disponibilité, ainsi que du mécanisme d'intégration des diverses technologies fondées sur les énergies renouvelables d'un large éventail de systèmes actuels et futurs d'approvisionnement en énergie. Le Groupe d'experts s'attachera à promouvoir l'intégration de l'énergie renouvelable et les conditions d'investissement dans les États membres de la CEE en étudiant le rôle de l'énergie renouvelable dans le cadre des futurs systèmes énergétiques, en concevant des instruments pour évaluer le potentiel des sources d'énergie renouvelables et en soutenant les synergies éventuelles entre les énergies renouvelables et les combustibles fossiles dans la production énergétique. Cette démarche renforcera l'intégration des technologies fondées sur les énergies renouvelables dans chacun des secteurs, à savoir la production d'électricité, le chauffage et la climatisation, la distribution de gaz et de combustibles liquides ainsi que les systèmes autonomes d'approvisionnement en énergie.

8. Il est prévu de coopérer avec le Groupe d'experts de la classification des ressources, en vue de permettre les investissements dans des projets liés à l'énergie renouvelable, par l'application aux sources d'énergie renouvelables de la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales (2009), et avec le Groupe d'experts du gaz, afin de tirer le meilleur parti – sur les plans économique et environnemental – de la coopération et des synergies entre les énergies renouvelables et le gaz en vue d'obtenir la capacité d'appui voulue, en collaborant avec l'équipe spéciale du gaz et des énergies renouvelables du Groupe d'experts du gaz. Le Président du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable et le Président du Groupe d'experts de la production moins polluante d'électricité à partir de combustibles fossiles étudieront également la possibilité de créer des synergies.

Travail à faire :

a) Recenser les bonnes pratiques se rapportant aux politiques en place et à la réforme des politiques pour accroître la part des énergies renouvelables dans les systèmes énergétiques actuels et futurs;

b) Analyser les possibilités d'investissement dans l'énergie renouvelable offertes par les futurs systèmes énergétiques et l'optimisation du marché énergétique;

c) Identifier les principaux besoins de renforcement des capacités en vue de mettre en place un environnement applicable à l'énergie renouvelable qui facilite le fonctionnement du marché;

d) Organiser des activités de renforcement des capacités et de partage d'informations (ateliers, séminaires, tables rondes, etc.) sur la promotion de l'investissement dans l'énergie renouvelable, la prise en considération des énergies renouvelables dans les systèmes énergétiques, l'évaluation du potentiel et du coût des énergies renouvelables et le développement d'une énergie hybride pour une plus grande efficacité des systèmes.

Résultats attendus : Apporter une assistance technique aux responsables et experts nationaux dans le cadre d'un atelier de formation à la conception, au financement et à la planification commerciale de projets relatifs aux énergies renouvelables; réaliser une étude de cas sur les politiques et réformes en cours visant à accroître la part des énergies renouvelables; et organiser un séminaire sur les réformes à engager pour la

constitution d'un marché des énergies renouvelables. Les activités d'assistance technique seraient réalisées à la demande et en fonction des fonds disponibles, en tenant compte des activités similaires déjà mises en œuvre dans le cadre du sous-programme relatif à l'énergie durable.

Calendrier :

- a) Organisation d'un atelier sur le renforcement des capacités en 2016 (date à déterminer);
 - b) Réalisation d'ici à la fin de 2016 d'une étude de cas sur l'expérience fournie par les politiques et les réformes en cours visant à accroître la part des énergies renouvelables, en coopération avec le coordonnateur national et les institutions nationales participantes (dates à déterminer);
 - c) Organisation d'ici à la fin de 2017 d'un séminaire de politique consacré aux réformes visant à favoriser le financement du marché des énergies renouvelables (dates à déterminer).
-